

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº M21-

067729
199925

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2025

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AGHRAIA AICHA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SEKNAJINAWA
Rhumatologue
35, Rue Zineb Ishak, Bd Ibn Tachfine
Casablanca - Tél: 05 22 62 62 86
Code INPE: 091170415

Date de consultation :

17/1/2014

Nom et prénom du malade : AGHRAIA AICHA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection de la rhumatologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

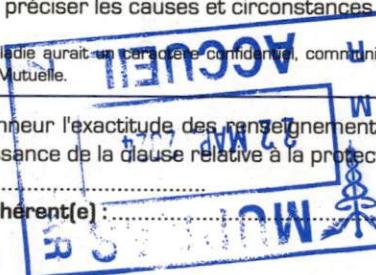
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

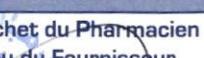
Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/12/2015	G	Gsl.	Gri.	Dr. SEKNAJ Rhumatologue Bd Ibn Tachfin 35, Rue Zineb Iskak Casablanca - Tel. 05 22 62 62 86 Code INPE: 091170415

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	19/07/2014	806.20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MÉDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	B			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. SEKNAJI NAWAL

Rhumatologue.

Maladies des os, des articulations
et de la colonne vertébrale.

Médecine manuelle-ostéopathie.

Echographie ostéoarticulaire.



د. سكناجي نوال

اختصاصية في الروماتيزم.

أمراض العظام، المفاصل.

والعمود الفقري.

الطب اليدوي - الحركي

فحص المفاصل والجهاز الحركي بالصدى.

code INPE: 091170415

17/01/2024

AGHRAI AICHA

283,00

- Chondrosulf 400 mg

1 gélule, matin midi soir après le repas pendant 3 mois

- Naprogesel 10 %

1 application 2 fois par jour

- Zolam 30 mg

1 Gélule, matin, à jeun avant le repas pendant 10 Jours

- d cuke 25000

2 ampoules par semaine pendant 6 semaines à prendre le matin au milieu du petit déjeuner puis 1 ampoule par 15 jours à prendre le matin au milieu du petit déjeuner PENDANT 6 mois

22,00

- Cedol

1 Comprimé, 2 fois par jour par jour après le repas en cas de douleur

49,00

- Dr. SEKNAJI NAWAL

Rhumatologue

5, Rue Zineb Ishak, Bd Ibn Tachfine

Casablanca - Tél: 05 22 62 86

Code INPE: 091170415

Loue une t-

chambre.

Code INPE: 091170415

PPV: 56,30 DH
LOT: 23H21D
EXP: 08/2025

PPV: 56,30 DH
LOT: 23H21D
EXP: 08/2025

ZENITH Pharma
AMM N° 556/17 DMP/21/NRQ

6 11800 1127 1214
PPV: 283,00 DH

40,70
LSD 2020
PER 06/25
PPV 700H70

LOT 220882 1
EXP 03 2025
PPV 30.60

40,70

██████████

██████████

22,00

PPV: 56,30 DH
LOT: 23H21D
EXP: 08/2025

PPV: 56,30 DH
LOT: 23H21D
EXP: 08/2025

PPV: 56,30 DH
LOT: 23H21D
EXP: 08/2025

PPV: 56,30 DH
LOT: 23H21D
EXP: 08/2025